

Service instructeur
Direction des Routes et des Transports

N° CP-2015-4-3-2

Service consulté
Direction des Finances
Délégation à l'Action Territorialisée

**POLITIQUE A08 VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT DES ROUTES
DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES
AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2015 AU TITRE DU
GUIDE DES AIDES**

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie. Affectation d'un montant de 22 084,00 € pour 4 dossiers au titre de la Voirie Communale et un montant de 7 942,00 € pour 1 dossier au titre de l'Aménagement des Routes Départementales en Agglomération, soit un montant total de 30 026,00 € HT

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, les affectations d'autorisations de programmes à hauteur de 30 026 € sont proposées pour les dossiers relevant de l'Ancien Guide des Aides.

La Commission Voirie, Infrastructures et Transports chargée de l'examen de ces programmes a émis un avis favorable pour la prise en compte des opérations figurant ci-après :

- Programme A284 - Voirie Communale :

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|--|-------------------------|------|--------------------------|
| VOC00434 | BENDORF Rue du Temple | 9 261,00 | 35 % | 3 241,00 |
| VOC00700 | CARSPACH Rue des Vergers | 79 412,00 | 13 % | 10 324,00 |
| VOC00830 | GUEBERSCHWIHR Rue de la Croix | 9 883,00 | 23 % | 2 273,00 |
| VOC00812 | SOULTZBACH-LES-BAINS Rue de la Porte Neuve | 23 133,00 | 27 % | 6 246,00 |
| TOTAL | | | | 22 084,00 |

- Programme A283 - Aménagement des Routes Départementales en Agglomération :

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|--|----------------------------|------|--------------------------------|
| ARD00184 | BELLEMAGNY RD 32 (rue du Moulin) | 23 360,00 | 34 % | 7 942,00 |
| TOTAL | | | | 7 942,00 |

Les communes ont transmis soit les factures, soit l'ordre de service de démarrage des travaux, soit la lettre de commande des travaux.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'approuver l'affectation des autorisations de programmes de la politique A08, millésime 2015 de 5 opérations à hauteur d'un montant de 30 026,00 € sur le chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- de procéder au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN